

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**REUNION SECTORIELLE DES MINISTRES CHARGES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ETATS MEMBRES DE
L'UEMOA**

Ouagadougou, le 03 septembre 2004

COMMUNIQUE FINAL

Adresse : 01 B.P. 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso Tél. : (226) 31 88 73 / 76 Fax : (226) 31 88 72

Le 03 septembre 2004, s'est tenue, dans la salle du Conseil des Ministres, au siège des Organes de l'UEMOA, à Ouagadougou, la réunion sectorielle des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et la Formation Professionnelle des Etats membres de l'UEMOA.

Ont pris part à cette réunion, les délégations suivantes :

Pour les Ministres présents :

- BENIN : Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN**,
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique,
- BURKINA FASO : Monsieur **Laya SAWADOGO**,
Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- COTE D'IVOIRE : Monsieur **Zémogo FOFANA**,
Ministre de l'Enseignement Supérieur,
- GUINEE-BISSAU : Monsieur **Marciano Silva BARBEIRO**
Ministre de l'Education Nationale,
- NIGER : Monsieur **Habi Mahamadou SALISSOU**,
Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie,
- SENEGAL : Monsieur **Diégane SENE**,
Ministre Délégué, chargé de l'Alphabétisation des Langues Nationales et de la Francophonie.

Pour les Ministres représentés :

- MALI : Madame **Bellegarde Ginette SIBY**, Vice Recteur de l'Université de Bamako
- TOGO : Professeur **Nicoué GAYIBOR**, Président de l'Université de Lomé,

Pour la Commission de l'UEMOA :

Monsieur **Rui Duarte BARROS**,
Commissaire chargé du Département du Développement Social,

Monsieur **Soungalo OUEDRAOGO**,
Directeur de Cabinet du Commissaire chargé du Département du Développement Social.

Monsieur **Augustin NIANGO**, Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle

Monsieur **Bréhima TOUNKARA**, chargé des Questions d'Education

Monsieur **Pierre FOULANI** Coordonnateur de l'Etude sur l'Enseignement Supérieur dans les Pays de l'UEMOA

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- 1°) L'équité de traitement des nationaux et des ressortissants de l'Union dans le paiement des frais de scolarité au sein des institutions publiques d'enseignement supérieur ;
- 2°) La situation et le financement des écoles Inter-Etats ;
- 3°) Information sur les initiatives prises par la Commission pour améliorer l'accès des institutions d'enseignement supérieur aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- 4°) Questions diverses.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a débuté par l'allocution de Monsieur **Tchaa-Kozah TCHALIM**, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Infrastructures, des Transports et des Télécommunications, représentant le Président de la Commission de l'UEMOA, empêché.

Après avoir souhaité la bienvenue aux Ministres, Monsieur **TCHALIM** a situé l'importance de cette réunion et souhaité plein succès aux travaux du Conseil.

Cette allocution a été suivie de celle de Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Bénin, Président en exercice du Conseil des Ministres qui, après avoir remercié le Président du Burkina Faso, Son Excellence Monsieur **Blaise COMPAORE**, le Gouvernement et le peuple Burkinabé pour leur accueil, a félicité la Commission pour l'organisation de la réunion, en a rappelé les objectifs et procédé à l'ouverture solennelle des travaux.

Suite à la cérémonie d'ouverture, le bureau suivant de séance a été mis en place :

- Président : Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN** ,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique du Bénin
- Vice-Président : Monsieur **Laya SAWADOGO**,
Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique du Burkina Faso
- Rapporteur : Monsieur **Habi Mahamadou SALISSOU**,
Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie du Niger

Le programme de travail suivant a été adopté :

- 1 – Examen et adoption du compte-rendu des travaux des experts ;
- 2 – Discussions sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

I – EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES EXPERTS

Après la lecture du compte-rendu des travaux des experts, les Ministres les ont félicités, ont procédé à un échange général sur la forme du document et demandé des éclaircissements.

Ils ont invité la Commission à revoir l'usage des termes suivants pouvant avoir une connotation péjorative : « traitement différencié » et « équité », car ils peuvent prêter à confusion. En effet la différence de traitement observée entre les nationaux et les non nationaux, quant aux tarifs des frais universitaires, n'a pas une origine discriminatoire.

Elle provient du fait que, malgré les efforts des pouvoirs publics, une insuffisance notoire est observée au niveau des ressources financières des institutions universitaires publiques qui, tenues d'accroître leurs ressources propres, ont eu recours beaucoup plus facilement à l'augmentation sensible des frais exigés des non nationaux, vu la difficulté de le faire pour les nationaux.

Ils ont plutôt proposé l'utilisation de l'expression « différence insupportable entre nationaux et ressortissants de l'UEMOA ».

II – DISCUSSIONS SUR LES DIFFERENTS POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR ;

II-1 L'équité de traitement des nationaux et des ressortissants de l'Union dans le paiement des frais de scolarité au sein des institutions publiques d'enseignement supérieur

Les Ministres ont, à l'unanimité, partagé la nécessité d'instaurer au sein de l'UEMOA, le principe du traitement égal des ressortissants de tous les Etats membres.

Par ailleurs, approuvant et enrichissant les propositions des experts, les Ministres ont insisté en particulier sur les points suivants :

- l'approfondissement de la réflexion sur la mobilité des étudiants et des enseignants au sein de l'Union. Ils ont à cet effet approuvé la tenue d'un atelier régional avec des termes de référence faisant ressortir les raisons, l'ampleur, le coût du phénomène.
- la mise en place d'un fonds de compensation chargé de supporter le manque à gagner pour les universités dans le cas d'un traitement égal des étudiants de l'espace UEMOA;
- le relèvement substantiel des frais d'entrée à l'université qui devront demeurer dans une même fourchette pour tous les ressortissants des pays membres. Pour fixer ce taux, une réflexion est à approfondir sur les coûts réels des formations académiques et professionnelles, les normes admises par l'UNESCO et les exigences d'un Enseignement Supérieur de qualité.

II- 2– La situation et le financement des écoles Inter-Etats

L'offre d'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA est constituée d'universités, d'écoles supérieures de formation publiques ou privées et d'écoles Inter-Etats. Ces dernières rencontrent d'énormes difficultés dans leur fonctionnement, en raison des arriérés de contribution dus par les Etats.

A l'image des écoles Inter-Etats, certaines organisations régionales, telles que le CAMES, connaissent des problèmes récurrents de financement.

Les arriérés de certains pays montrent la gravité de la situation devant laquelle plusieurs solutions ont été tentées en vain par les responsables de ces écoles :

- activités et prestations de services génératrices de revenus ;
- mise en place de partenariats ;
- facturation des coûts de formation aux bénéficiaires ;
- déduction des frais d'organisation de rencontres, des arriérés de contribution des Etats.

Les Ministres ont réaffirmé l'importance de ces institutions pour la prise de conscience des ressortissants d'une appartenance à l'Union et pour la formation des cadres. Ils ont invité les Etats à tout mettre en œuvre pour respecter leurs engagements, la vie des institutions restant liée à ce soutien.

Cependant, allant dans le même sens que les experts, les Ministres ont souhaité qu'un état des lieux exhaustif des écoles Inter-Etats soit fait, afin de mieux appréhender leur pertinence actuelle et leur impact sur le développement des pays.

Après les résultats des études au cas par cas et ceux de l'étude sur l'enseignement supérieur, des propositions de stratégies de dynamisation des écoles Inter-Etats seront faites, en cohérence avec tout le système de l'Enseignement Supérieur de l'Union.

II -3 Information sur les initiatives prises par la Commission pour améliorer l'accès des institutions d'enseignement supérieur aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

La Commission a pris des initiatives, en particulier avec la société Hewlett Packard, en vue de développer l'utilisation des TIC dans les systèmes d'enseignement supérieur de l'Union, (fourniture de matériel, de logiciels, mise en réseau, amélioration de l'accès et de la qualité, accès aux ressources mondiales éducatives, bibliothèques virtuelles etc.) en tenant compte des besoins de chaque pays.

Approuvant les experts, les Ministres ont noté que l'utilisation de l'outil informatique dans les universités est en progrès constant dans l'Union. Mais, ils ont souligné la nécessité de réduire la fracture numérique qui prévaut actuellement.

Les Ministres ont encouragé la Commission à poursuivre ses initiatives en veillant à ce que les discussions entreprises se poursuivent avec plusieurs firmes pour une meilleure accessibilité, et à moindre coût, des universités aux TIC.

II-4 Questions diverses

II-4 .1 Informations sur l'étude en cours sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA

Le Coordonnateur a fait le point de l'état d'avancement de l'étude sur l'enseignement supérieur. Les Ministres ont félicité la Commission car il est apparu que le calendrier prévu est respecté et que les résultats sont attendus dans les délais. Ils ont aussi exprimé leur souhait de voir se réaliser de la meilleure manière possible les projets d'appui qui découleront des conclusions de l'étude et se mettre en place un mécanisme léger de suivi des projets.

II-4 .2 Information sur une réunion consacrée au Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA).

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique du Burkina Faso a informé ses pairs de la tenue du 15 au 17 septembre 2004 d'une réunion consacrée à l'élaboration des statuts du CIEFFA. Il les a invités à y participer massivement.

II-4 .3 Calendrier du baccalauréat

Face aux inscriptions multiples des candidats au baccalauréat et les fraudes qu'elles impliquent, les Ministres ont préconisé la tenue du baccalauréat pendant les mêmes périodes.

III – RECOMMANDATIONS

A l'issue de la réunion, le Conseil des Ministres :

- Réaffirme la nécessité d'instaurer au sein de l'UEMOA, le traitement égal de tous les étudiants ressortissants de l'Union, conformément au Traité.
Pour aider les Etats à y parvenir, ils recommandent à la Commission de mener une étude sur la mobilité des étudiants et des enseignants au sein de l'espace de l'Union et une réflexion sur les coûts réels de formation dans l'espace.
- Reconnaît l'importance des Institutions Inter-Etats pour le développement des Pays et la prise de conscience de l'appartenance à l'Union. Il déplore les difficultés énormes de financement qu'elles rencontrent, et invite la Commission à proposer des stratégies de dynamisation de ces Institutions.
- Recommande, à cet effet, à la Commission, de soumettre des projets d'actes au Conseil des Ministres Statutaire.

Fait à Ouagadougou, le 3 septembre 2004

Le Président

Le Rapporteur

Monsieur Osséni Kémoko BAGNAN

Monsieur Habi Mahamadou SALISSOU